

Cette fiche d'information vise à vous offrir un aperçu des principales couvertures et exclusions par rapport à cette assurance. Le document n'est pas personnalisé sur la base de vos besoins spécifiques et l'information qui y est contenue, n'est pas exhaustive. Pour toute information complémentaire par rapport à l'assurance choisie et à vos obligations, ne manquez pas de consulter les conditions (pré)contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance Chiffre d'Affaires est un contrat où l'assureur se charge du paiement d'une indemnité au preneur d'assurance (personne morale) quand son dirigeant d'entreprise se retrouve en incapacité de travail. L'indemnité est égale à une partie du chiffre d'affaires.



Qu'est ce qui est assuré ?

- ✓ Incapacité de travail de l'assuré :
- ✓ Remboursement de la prime au preneur d'assurance.
- ✓ Paiement d'une rente au preneur d'assurance en cas d'invalidité d'au moins 25%. La rente assurée est fixée dans le contrat et est définie en fonction du chiffre d'affaires du preneur d'assurance.



Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Actes intentionnels, paris, combats, révolte et exposition inutile à un danger exceptionnel.
- ✗ Dommages causés par des modifications au noyau de l'atome et/ou de la radioactivité.
- ✗ Faits de guerre, rébellion...
- ✗ Abus de médicaments ou de stupéfiants, ivresse, intoxication à l'alcool, alcoolisme, usage de drogues...
- ✗ Suicide ou tentative de suicide.
- ✗ Certaines affections psychiques.
- ✗ Grossesse ou accouchement.
- ✗ Chirurgie esthétique.
- ✗ Lésions physiologiques ou maladies existantes avant la conclusion du contrat.
- ✗ Des allergies ne causant pas une invalidité physiologique d'au moins 25%.
- ✗ Certains sports tels que des sports contre paiement, certains sports dangereux, des sports faisant appel à des moteurs...
- ✗ Certaines activités professionnelles à risques, le travail à hauteur > 4 mètres...
- ✗ L'usage de moyens de transport comme conducteur ne répondant pas aux conditions de la loi belge et aux règlements pour conduire le véhicule.
- ✗ L'usage, comme pilote, de tous les aéronefs et comme pilote ou passager d'ULM ou de deltaplanes.



Y a-t-il des restrictions de couverture ?

- ! Il se pourrait que le contrat prévoie un délai de carence. Pour l'invalidité pendant cette période, aucune indemnité n'est prévue.
- ! Des dommages causés par des actes de terrorisme : conformément aux limitations légales.
- ! Les suites d'un accident qui augmentent une infirmité déjà existante, ne sont indemnisées que sur la base de cette augmentation.



Où suis-je couvert ?

- ✓ L'assurance est d'application dans le monde entier, pour autant que l'assuré ait son domicile et lieu de séjour ordinaire en Belgique. La garantie n'est acquise qu'à partir du jour auquel Securex a pu effectuer, sur le territoire belge, les contrôles nécessaires.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous êtes tenu de nous fournir une information honnête, correcte et complète au moment de la conclusion du contrat.
- Il vous faut communiquer à votre assureur toute modification au risque assuré pendant la durée du contrat, telle qu'un changement d'activité professionnelle...
- Vous devez déclarer chaque sinistre dans les 8 jours calendrier à partir du jour de l'accident et apporter toute votre collaboration lors du règlement du sinistre.



Quand et comment effectuer le paiement ?

Vous devez payer la prime sur une base annuelle. A cette fin, vous recevez une invitation de paiement. Un paiement échelonné de la prime est possible, sous certaines conditions.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date de début et la durée de l'assurance sont reprises aux conditions spéciales. Le contrat dure un an et est reconduit tacitement.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat. L'annulation du contrat doit se faire par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par la remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.